

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**  
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 13 mars 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

Date de convocation  
7 mars 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

**Objet de la délibération**

L'an deux mille six, le 13 mars à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil à la mairie de Saint-Jean de Fos, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel-M. AGOSTINI Jean André-M. CADILHAC Jean François-M. PIERRUGUES Georges -Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel – M. ASENSI Raphaël - M. ANDRIEUX Jacques – M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. Jean François RUIZ - M. ASTIE Michel– M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** M. GHIBAUT Jean-Pierre-M. BELLOC Jean Paul - M. Michel Alvergne

**Absents :** M. SALASC Philippe – M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice- M. GOMEZ René - M. Claude. CARCELLER - M. SANCHEZ Norbert - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis

M. Jean-Paul BELLOC donne pouvoir à Mme MARTIN Françoise

M. Michel ALVERGNE donne pouvoir à M. Raphaël ASENSI

M. - M. GHIBAUT Jean-Pierre donne pouvoir à M. ASTIE Michel

Mme MARTIN Françoise est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**026-2006**  
**Réponse à l'appel à projet « pôles d'excellence rurale »**

Monsieur Manuel DIAZ, rapporteur, explique que dans le cadre de l'appel à projet national « pôles d'excellence rurale », lancé par la Délégation Interministérielle pour l'Aménagement et la Compétitivité du Territoire (DIACT) et le Ministère de l'Agriculture, 300 projets seront sélectionnés en France.

La communauté de communes présente sa candidature. Son projet « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault : Pôle de performance patrimoniale » est constitué de deux opérations : la création d'une maison du site au pont du Diable et d'une maison de la poterie à Saint-Jean-de-Fos.

Ce projet va permettre la mise en réseau d'espaces d'accueil du public et de promotion du patrimoine local. Il va contribuer à valoriser les richesses du Grand Site, ses savoir-faire (artisanat potier, oléiculture, viticulture...), à développer un tourisme et une attractivité de qualité, à mobiliser les populations locales et les filières professionnelles autour d'un projet de territoire commun, et à créer des retombées économiques et des emplois.

Les plans de financement de ces opérations sont les suivants :

- ↳ Création d'une maison du site au pont du Diable

<i>Principaux postes de dépenses</i>	<i>Montant HT (*)</i>	<i>%</i>
<b>Investissements (à l'exception des VRD)</b>	<b>800 000,00 €</b>	61,05%
Construction, batiments, Gros oeuvre	800 000,00 €	61,05%
<b>Investissements mobiliers (matériels informatiques, ..)</b>	<b>400 400,00 €</b>	30,56%
Mobiliers équipements	200 000,00 €	15,26%
scénographies - muséographie	200 400,00 €	15,29%
<b>Autres dépenses : Investissement privés (Brasserie, Bar à vin, espace terroir)</b>	<b>110 000,00 €</b>	8,39%
<b>TOTAL</b>	<b>1 310 400,00 €</b>	<b>100,00%</b>

<i>Origine du financement</i>	<i>Montants € (TTC) *</i>	<i>%</i>
Etat (au titre des PER)	396 132,00 €	30,23%
Conseil Régional	204 068,00 €	15,57%
Conseil général	180 060,00 €	13,74%
<b>Total des subventions publiques</b>	<b>780 260,00 €</b>	<b>59,54%</b>
Autofinancement	420 140,00 €	32,06%
<b>Total des participations du porteur de projet</b>	<b>420 140,00 €</b>	<b>32,06%</b>
Autres financements privés (restaurateur, gérants espace terroir, Bar à vin)	110 000,00 €	8,39%
<b>Total général</b>	<b>1 310 400,00 €</b>	<b>100,00%</b>

↳ Création d'une maison de la poterie à Saint-Jean-de-Fos

<i>Principaux postes de dépenses</i>	<i>Montant TTC (*)</i>	<i>%</i>
<b>Etudes préalables, APS</b>	<b>144 000,00 €</b>	7,76%
<b>Investissements (à l'exception des VRD)</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	64,65%
Construction, bâtiments, Gros oeuvre	1 200 000,00 €	64,65%
<b>Investissements mobiliers (matériels informatiques, ..)</b>	<b>487 100,00 €</b>	26,24%
scénographies - muséographie	360 000,00 €	19,40%
Espace Extérieur, cheminement piéton	107 100,00 €	5,77%
Audioguides promenade village (TTC)	20 000,00 €	1,08%
<b>Autres dépenses : Investissement privés (matériel animation et exposition, site internet)</b>	<b>25 000,00 €</b>	1,35%
<b>TOTAL</b>	<b>1 856 100,00 €</b>	<b>100,00%</b>

<i>Origine du financement</i>	<i>Montants en € (TTC) *</i>	<i>%</i>
Etat (au titre des PER)	604 263,00 €	32,56%
Conseil Régional	311 287,00 €	16,77%
Conseil général	274 665,00 €	14,80%
<b>Total des subventions publiques</b>	<b>1 190 215,00 €</b>	<b>64,12%</b>
Autofinancement	640 885,00 €	34,53%
<b>Total des participations du porteur de projet</b>	<b>640 885,00 €</b>	<b>34,53%</b>
Autres financements privés (Association de potiers)	25 000,00 €	1,35%
<b>Total général</b>	<b>1 856 100,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De se prononcer favorablement pour le dépôt du dossier de candidature au titre des pôles d'excellence rurale,
- De valider les plans de financements des deux opérations.
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès des différents partenaires cités dans les plans de financement.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET